

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien** : Boulevard du Souverain 84
- **Identité du demandeur** : Madame LI
- **Demande de permis d'urbanisme** : PU/32319-26 - régulariser une situation de fait et modifier deux châssis en façade arrière afin de créer une baie

Nature de l'activité principale : Logement

Zone PRAS : espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

Zone PPAS : Le bien se situe en zones de logement et de cours et jardins du périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé ZONE 4 SOUVERAIN OUEST approuvé par arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 18/03/1993.

Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) ;
- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) ;

L'enquête se déroule :

À partir du **05/10/2026** et jusqu'au **19/10/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 19/10/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 03 novembre 2026** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 09/09/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) David LEISTERH